

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 25 TOO4

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de raccordement au réseau d'eau potable et réseau d'eaux usées de Mr

NASSUR

Rue Léon Féline A compter du 06/01/2025 jusqu'au 31/01/2025

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : BRONZO TP, 16, allée de la Palun – 13700 MARIGNANE pour le compte de : LA SEMM, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 0 3 JAN, 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



25 Too4



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 0 3 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE		
RUE LEON FELINE		
PROPRIETAIRE DE LA VOIE		
X METROPOLE		DEPARTEMENTALE
COMMUNALE		PRIVEE
LE PETITIONNAIRE BRONZO TP		
Adresse 16 ALLEE DE LA PALUN 13700 MARIGNANE		
Tél./FAX 06 03 28 22 10	Mail	lionel.giorgi@veolia.com
POUR LE COMPTE DE		
Société des eaux de marseille		
DATES ET DUREE DES TRAVAUX		
du 06/01/2025 au 31/01/2025		Durée des travaux: 3 jours
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Raccordement au réseau d'eau portable et réseau d'eaux usées de Mr NASSUR		
		The count deces at IVII IVII 1880
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem x Oui Non		
x Ouiivon	Х	DAET
3ml Longueur Tranchées		TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	х	STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h	х	ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER		ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
x CHAUSSEE RETRECIE		ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
x TRAVAUX 1/2 chaussée	х	Voir plan de circulation ou délestage Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	х	PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER		INSTALLATION NACELLE
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques		

